



Questions notariales de droit patrimonial de la famille

Par **Claire Peuble**,
Consultante au CRIDON Nord-Est, chargée d'enseignements à la Faculté de Droit de Douai,
David Boulanger,
Directeur du CRIDON Nord-Est et du CFPN-Lille, Maître de conférences à la Faculté de droit de Douai,
Virginie Godron,
Consultante au CRIDON Nord-Est, Docteur en droit privé,
Joëlle Vassaux,
Consultante associée au CRIDON Nord-Est, Professeur agrégée des Universités,
et **Frédéric Vauvillé**,
Conseiller Scientifique du CRIDON Nord-Est, Professeur agrégé des Universités.



Retour sur la situation successorale du conjoint survivant

par **Claire Peuble**

- Détermination des droits légaux : de quelle manière calculer le quart en pleine propriété ? Sur quoi porte l'usufruit ?
- Questions d'imputation : comment imputer une libéralité en usufruit sur des droits en pleine propriété ou inversement ? Est-il nécessaire d'imputer les libéralités en usufruit lorsque le conjoint a opté, au titre de ses droits légaux, pour de l'usufruit également ? Peut-on écarter cette imputation ?
- Quid en cas de concours de quotités disponibles ?



Le notaire face à l'internationalisation de la clientèle et des patrimoines : questions d'actualité

par **David Boulanger**

- Quels conseils pour anticiper la transmission des patrimoines « internationaux » au regard de l'évolution du droit de l'Union européenne ?
- Comment choisir dès aujourd'hui la loi qui régira demain le divorce ou la succession de clients dans un contexte européen ou international ?
- Comment organiser à l'avance les conséquences de divorces « internationaux » ?
- Quels actes passer dès aujourd'hui ?



Questions de libéralités : actualité jurisprudentielle

par Virginie Godron

- Peut-on insérer, dans une donation-partage, une clause d'indexation des soultes payables à terme ?
- Comment apprécier la réductibilité d'une donation-partage conjonctive, au décès du prémourant des donateurs ?
- Lorsqu'est vendu un bien provenant d'une libéralité, quel risque encourt le notaire rédacteur de l'acte s'il ne sollicite pas l'intervention des héritiers réservataires (924-4 C. civ.) ?
- Peut-on insérer dans une libéralité conjugale une clause résolutoire en cas de divorce ?



Actualité jurisprudentielle en droit des régimes matrimoniaux

par Joëlle Vassaux

- Questions de récompenses : quid en cas de prise en charge par l'assureur, au titre de l'invalidité du mari du remboursement d'un prêt contracté par la communauté, pour financer la construction d'une maison propre à l'épouse ? Quid lorsqu'un époux, commun en biens, effectue d'importants travaux manuels dans un immeuble qui lui est propre ? Comment prouver que la communauté « a tiré profit » de biens propres et doit donc récompense, en vertu de l'art. 1433 c civ ?
- Questions pratiques en matière de changement de régime : L'acte de changement de régime peut-il prendre effet en cas de décès d'un époux pendant le délai d'opposition ? En cas de décès d'un enfant ?
Quelle conduite tenir en présence de petits-enfants (mineurs ou majeurs) venant en représentation de leur parent prédécédé ?



Le notaire face à la famille (sur)endettée

par Frédéric Vauvillé

- Comment « gérer » les oppositions à partage en cas de succession ? et les ATD pour les impôts du défunt ?
- Quid si un héritier est en surendettement ? Peut-il intervenir au partage ? Faut-il prévenir la commission de surendettement ?
- Les hypothèques prises pendant la procédure de divorce sur les biens communs sont-elles valables ? Comment les radier ?
- Quid des prêts souscrits pendant le mariage lors de l'établissement de l'état liquidatif ?





Bulletin d'inscription

[JOURNÉES INFORMATION AUTOMNE 2012]

INSCRIPTION

Maître..... Notaire à.....

Assistera à la réunion de (Merci de mettre une croix en face du lieu de votre choix) :

- » BOULOGNE SUR MER, le mardi 9 octobre 2012 à l'Université du Littoral Côte d'Opale,**
21 Rue St Louis à BOULOGNE SUR MER, amphithéâtre n° 3.
-  Un parking payant est situé à proximité de la Faculté de Droit.
-  **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 25 septembre 2012.**
- » PONT A MOUSSON, le mardi 16 octobre 2012 à l'Abbaye des Prémontrés,**
9 Rue St Martin à PONT A MOUSSON.
-  Un parking d'une capacité de 350 places est situé à proximité de l'Abbaye devant le Lycée Marquette (Rue St Martin à Pont à Mousson).
-  **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 2 octobre 2012.**
- » REIMS, le mercredi 17 octobre 2012 à La Chambre Interdépartementale des Notaires,**
44 Cours Jean-Baptiste Langlet à Reims (salle des adjudications).
-  Le parking « d'Erlon » situé face à la gare de Reims est à proximité de la Chambre Interdépartementale.
-  **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 3 octobre 2012.**
- » DOUAI, le mardi 23 octobre 2012 à La Faculté de Droit de Douai,**
Rue d'Esquerchin à Douai (Grand Amphithéâtre).
-  Le parking de la Faculté de Droit est à votre disposition.
-  **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 8 octobre 2012.**
- » AMIENS, le jeudi 25 octobre 2012 à l'Université Picardie Jules Verne, Faculté de Droit,**
10 placette Lafleur (Amphi BECCARIA).
-  Parking conseillé : le parking de la Faculté de Droit est à votre disposition.
-  **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 11 octobre 2012.**

A retourner uniquement
par voie postale
accompagné du paiement
A l'attention de Mme FLEURY
au CRIDON NORD-EST,
9 Rue de Puébla,
BP 51212
59013 LILLE CEDEX

Sera accompagné de : M.....

M.....

M.....

- Joint un chèque de (**TARIF UNIQUE : 50 € par participant**) à l'ordre du CRIDON Nord-Est. (demande a été faite de validation auprès du CSN pour habilitation dans le cadre des 60h de formation). PS: Le tarif de 50 euros comprend les frais d'organisation du stage (repas, salle et matériel). **Déjeunera** **Ne déjeunera pas**
- Souhaite avoir confirmation de son inscription
par courrier électronique à l'adresse suivante :
ou par fax à ce n° :
- Souhaite recevoir un plan d'accès, sur simple demande adressée à Mme Fleury.



Notre document de travail sera disponible sur notre site :

www.cridon-ne.org dès le 4 octobre 2012